

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
SECRETARIAT GÉNÉRAL, A LA
JUSTICE.

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 62/541 du 4/6/1982
portant nomination et affectation des Magistrats.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF
DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS/

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la
Constitution du 8.7.79;
Vu la loi 42/61 du 20.6.1961 portant statut de la Magistrature,
Vu le décret 183/61 du 3.8.1961 portant application de la loi 42/61 du
20.6.1961 susvisée;
Vu le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime de rémunération des
fonctionnaires;
Vu l'ordonnance 63/10 du 6.11.1963 fixant l'organisation judiciaire et
la compétence des juridictions;
Vu le décret 75/390 du 26.8.1975 abrogeant et remplaçant les dispositions
de l'article 21 du décret 183/61 du 3.8.61 portant application de la loi 42/61 du
20.6.61 relatif au statut de la Magistrature;
Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;
Vu le décret 79/488 du 11/9/1979 fixant les indemnités allouées aux ti-
tulaires de certains postes administratifs;
Vu le décret 80/512 du 21/11/1980 fixant le régime des indemnités de dépla-
cement des agents de l'Etat;
Vu le décret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres;
Vu le rectificatif 81/016 du 26/1/1981 au décret 80/644 du 28/12/80 por-
tant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérim des Membres du Gouver-
nement;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Les Magistrats dont les noms suivent, sont nommés aux postes ci-après:

BEMBA Robert-Armand, Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Djambala, en remplacement de Mr HOUANDZIBI-AKIERA Georges appelé à d'autres fonctions.

MALANDA Julien-Ausone, Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon, est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Madingou en remplacement de Mr SOUKA Henri appelé à d'autres fonctions.

KOUNKOU Donatien, Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sibiti en remplacement de Mr NGOKA Lambert, appelé à d'autres fonctions.

SOUSOHLLOU Martin, Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Impfondo en remplacement de Mr MABELLE-GABOUMA, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 Juin 1982

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Colonel DENIS SASSOU-NGUESSO.-

Le Gardé des Sceaux, Ministre de la Justice

Le Ministre des Finances

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

ITIMI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

MJ	1
SGJ/DSAF	8
Cour Suprême	1
Parquet Général	8
D.B.	4
DCF	1
SGCM/BC	4
Trib. Djambala	1
"- Impfondo	1
"- Madingou	1
"- Sibiti	1
Dossiers	8